

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine - approbation de l'avenant n° 1

Séance du 27 juin 2024

Convocation du 21 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par M. Francis Brunelle,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu par Mme Isabelle Drancy,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
M. Hugues Ossart par Mme Nadine Lacroix

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 juin 2024

OBJET : Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine -
approbation de l'avenant n° 1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2011 approuvant le principe de la mise en œuvre du contrat de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire,

Vu sa délibération du 19 mai 2022 approuvant le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2022-2024, destiné à financer les opérations d'investissement ainsi que des actions de fonctionnement et à autorisant le maire à le signer,

Vu l'accord du Président du département des Hauts-de-Seine pour redéployer les subventions d'investissement entre les projets inclus dans le contrat de développement 2022-2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de développement 2022-2024 entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour redéployer les subventions d'investissement comme suit :

Opérations d'investissement	Montant initial	Variation	montant après avenant n°1
Réaménagement des espaces publics de la place du Général de Gaulle (phase rue Houdan)	750 000 €	- 460 950 €	289 050 €
Rénovation et extension de la Halle des Blagis (salle forme et santé)	808 000 €	153 650 €	961 650 €
Construction de la crèche 172 rue Houdan	1 927 500 €	307 300 €	2 234 800 €
TOTAL	3 485 500 €	- €	3 485 500 €

AUTORISE le maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

[Signature]